

Le Parti Indépendant Nyonnais, considérant la décision prise par le Conseil communal à propos du projet de skate parc le long de la jetée de Rive-Est, prie instamment la Municipalité de prendre en compte sa demande et celle faite par les jeunes pétitionnaires en y intégrant les réflexions qui ont amené à son refus et de présenter rapidement un nouveau préavis de réalisation.

A savoir :

- Définir un lieu au nord des voies CFF, centré dans les quartiers où habitent la plupart des jeunes. (Comme prévu par le programme d'action de CompaNyon).
- S'adjoindre la collaboration d'un urbaniste ou ingénieur pour concevoir les installations.
- Choisir des rampes, tremplins et sauts qui soient adaptés à ce qui se pratique couramment dans ce sport, dans l'exécution la moins bruyante possible.

Le Parti Indépendant Nyonnais insiste pour que soit sérieusement considéré d'utiliser, tout ou partie de la parcelle 1503 En Mangette, la place restante aux Ruettes ou à défaut tout autre terrain situé au nord des voies CFF.

Le terrain En Mangette est idéalement situé à proximité des quartiers de La Levratte, Pré-Cossy, Tattes d'Oie, des Plantaz, de la Paix, de la route de St-Cergue etc. N'étant pas trop proche des habitations, les nuisances en seraient réduites.

Propriété de la commune depuis 2006, ce terrain est séparé du préau de l'école de Mangette par un grillage mais reste largement ouvert du côté des immeubles de Pré-Cossy. Cela donne une fausse impression d'appartenance aux habitants de ce quartier. Utiliser ce bien fond pour y installer un skate parc permettrait d'éviter de se trouver à terme avec le même problème qu'à Pré-Fleuri / Levratte où les habitants se sont appropriés le bien-fond 784 de la Ville et ne veulent plus rien savoir de son développement.

Parti Indépendant Nyonnais